



Section de Vénissieux

Date : 9/11/2018

Amendement Retenu Rejeté

1 contre, 56 pour

FICHE D'AMENDEMENT

ATTENTION, UN SEUL AMENDEMENT PAR FICHE

SITUATION DANS LE TEXTE

Numéro de partie (préambule ou partie de 1 à 6) : 3

Page 13: politiques publiques et démocratie

RÉDACTION DE L'AMENDEMENT

Page 13 Lignes 18 à 29 : le paragraphe est réécrit ainsi : (En gras les parties rajoutées et modifiées)

Les politiques publiques doivent promouvoir et permettre, avec de réels moyens, l'intervention directe des citoyennes et des citoyens. Le rôle des salarié·e·s dans l'entreprise et des populations concernées doit prédominer, au lieu du monopole du capital et de ses représentants. Cet enjeu est au cœur de la lutte de classes d'aujourd'hui. Il s'agit de transformer les gestions d'entreprises pour leur faire assumer un but d'efficacité sociale, territoriale et écologique.

Cela suppose la création de nouveaux pouvoirs, **comme celui du pilotage décentralisé du système de santé et de sécurité sociale**, un essor considérable des libertés et la conquête d'une égalité effective, en faisant en sorte que chacun dispose des moyens nécessaires à son accomplissement.

Cela suppose aussi la défense des conquêtes démocratiques de la révolution française et notamment **de la place des communes comme premiers lieux de construction de la citoyenneté, remettant en cause la construction technocratique de métropoles de la concurrence pour reconstruire des cadres élargis de coopération intercommunale.**

Cela suppose enfin, la présence de l'état partout dans des départements à réinventer pour assurer les droits et les devoirs d'une république une et indivisible. ↩

Il faut donc de nouvelles institutions permettant l'intervention populaire à tous les niveaux **(de la commune et des départements à l'État)** pour une nouvelle République allant de pair avec une nouvelle construction européenne, **reconnaissant la pleine souveraineté des peuples**